

Droit à la circulation ou titre de séjour

Par bouzidi ep hakkar assia, le 27/01/2010 à 17:22

Bonjour,

mariée à un français d'origine algerienne depuis mars 2000, résidant en france et moi à alger, je continue pour me déplacer à demander le visa. n'ais-je pas droit à un titre qui me permettrait de me déplacer sans recours au visa et à ses tracasseries ?

j'ajouterai que si nous vivons l'un loin de l'autre ,c'est parceque ma carriere professionnelle,me retient en algerie,et que je ne peux ni ne veux l'interrompre.

merci de me répondre.

٠